

**QUALITE DE L'EAU
 DISTRIBUEE
 en 2018**

 COMITE LOCAL
**AVAILLES-EN-
 CHATELLERAULT**

Le **contrôle sanitaire des eaux d'alimentation** qui relève de la compétence de l'Etat est assuré par l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine avec la collaboration du laboratoire agréé (IANESCO de Poitiers dans la Vienne) pour la mise en œuvre du programme annuel de prélèvements et d'analyses d'eaux.

La surveillance au quotidien de la qualité des eaux est exercée par le syndicat **Eaux de Vienne – Siveer**.

Présentation des Unités de Distribution d'eau (UDI) :

Deux UDI ont été définies afin de tenir compte des différents approvisionnements en eau dans le comité local d'Availles-en-Châtellerault.

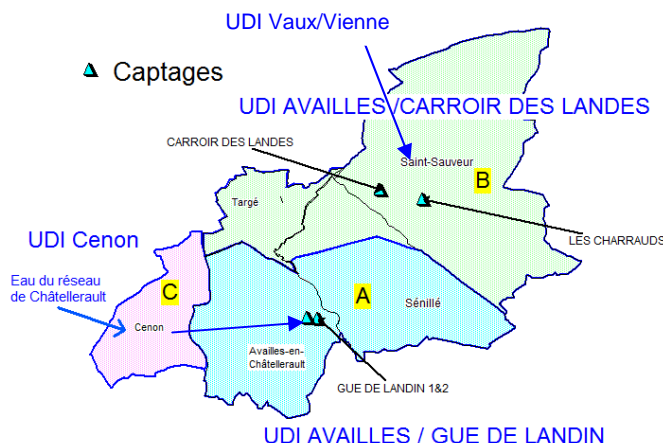
L'UDI **du Gué de Landin** dessert les communes de Senillé et Availles-en-Châtellerault et l'UDI **du Carroir des landes** alimente les communes de Saint-Sauveur et Targé. La commune de Cenon est maintenant alimentée par Châtellerault.

Origine de l'eau : L'eau que vous consommez provient de forages d'eau souterraine située dans la nappe captive du cénoomanien (crétacé supérieur) :

- L'UDI **A** *Availles /Gué de Landin* est alimentée par des prélèvements d'eau à partir des forages **du Gué de Landin** situés sur la commune d'Availles-en-Châtellerault, complétés par l'eau de Châtellerault.

- L'UDI **B** *d'Availles/Carroir des Landes* est desservie par un mélange d'eau provenant des captages de **Carroir des landes et de Charrauds** (à l'arrêt actuellement) situés sur la commune de St Sauveur, complétés par l'eau du CL de Vaux Sur Vienne.

L'UDI **C** de Cenon est alimenté par l'eau de la ville Châtellerault (prise d'eau de Cenon).



Traitement : Les eaux pompées subissent un *traitement de déferrisation puis de désinfection par le chlore gazeux* avant d'être distribuées à la population. Cenon est alimentée par l'eau de la Vienne traitée dans l'usine de Châtellerault.

Contrôle : 35 **prélèvements** représentant **1542 paramètres d'analyses** ont été réalisés sur les différents points de surveillance, conformément aux modalités édictées par le Code de la Santé Publique relatif aux eaux destinées à la consommation humaine.



Protection des ressources : La **procédure administrative est terminée** (arrêté préfectoral de DUP avec une inscription au fichier des Hypothèques) **pour les captages du Gué de Landin** et pour les captages des *Charrauds et du Carroir des Landes*.

Qualité de l'eau distribuée :

PARAMETRES	Limites ou références de qualité	UNITES DE DISTRIBUTION		
		Availles/Gué de Landin A	Availles/Carroir des Landes B	Cenon C
pH	6,5 - 9	7,7	7,8	8,0
Conductivité (μ S/cm à 25°C)	200 - 1100	542	489	348
TURBIDITE (en NFU)	2	0,27	0,06	0,04
DURETE (TH en °F)	Néant	20	16,5	11
FLUOR (en mg/l)	1,5	0,88	0,85	0
NITRATES (en mg/l)	50	3	4	8

Bactériologie

- Les résultats des analyses microbiologiques des eaux, qui comportent la recherche de germes témoins d'une contamination fécale, ont été **d'excellente qualité** pour les trois UDI.

Minéralisation

- Les eaux distribuées sont d'une minéralisation moyenne, voire faible pour Cenon, bicarbonatées calciques et magnésiennes, d'un pH légèrement basique.

Turbidité

- Les eaux possèdent une bonne transparence qui se traduit par une **faible** turbidité (généralement inférieure à 0,5 NFU).

Dureté

- La dureté provient de la présence d'ions calcium et magnésium dans l'eau. On l'exprime par la mesure du Titre Hydrotimétrique (TH) en degrés Français (1 °F = 4 mg/l de calcium). Les eaux distribuées renferment une **dureté modérée**, sauf pour Cenon où l'eau peut être qualifiée de relativement douce (inférieure à 15°F)

Fluor

- Le **fluor**, oligo-élément pouvant être présent naturellement dans l'eau, est bénéfique à doses modérées (entre 0,5 et 1,5 mg/l) pour la prévention des caries dentaires. La teneur en fluor des eaux alimentant les UDI **A et B** étant élevée, **des apports complémentaires** par des comprimés ou par du sel fluoré **sont déconseillés**. En revanche, il n'y a pas de fluor dans l'eau de l'UDI C.

Nitrates

- La teneur moyenne observée sur les 3 UDI est **très faible**.

Pesticides

- Les recherches de produits phytosanitaires (pesticides) dans les eaux ont porté sur une liste de plus de 200 substances. Des traces de métolachlore et d'Esa métolachlore ont été détectées sur les UDI **B et C** sans dépassement de la limite de qualité (0,1 μ g/l).

Conseils et recommandations :

- En cas d'absence de votre domicile pendant plusieurs jours, un risque éventuel de dégradation de la qualité de l'eau lié à une stagnation prolongée de celle-ci dans les canalisations peut survenir. Il est alors recommandé de **laisser couler quelques litres d'eau avant de la prélever pour des besoins alimentaires**.
- Pour éliminer les éventuels goûts de chlore, **vous pouvez conserver l'eau au frais** quelques heures avant de la consommer.
- **Si vos canalisations et branchements sont en plomb, il est fortement conseillé de les remplacer**. Dans l'attente, et avant de consommer l'eau, il est recommandé de la laisser couler quelques minutes au robinet et/ou de tirer une chasse d'eau, afin de réduire les quantités de plomb dissous dans l'eau.
- **Seule l'eau du réseau public peut être déclarée potable**. Les ouvrages privés (puits particuliers, récupérations d'eau de pluie) doivent être déclarés en mairie et ne doivent en aucun cas être connectés sur le réseau intérieur d'eau potable

Pour plus d'informations...

Veillez consulter votre mairie, votre exploitant, ou l'Agence Régionale de Santé ,

Ou suivre le lien suivant : *Qualité de l'eau du robinet par ville.*

<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

